

N° 2077-209 / AGCPAP / BOASOC / OUA

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
RESEAU DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA NUTRITION

TENUE LE 02 FEVRIER 2017

AU SIEGE DE L'ONG ACTION CONTRE LA FAIM, A OUAGADOUGOU

Procès-verbal



N° 2077-209 / AGCPAP / BOASOC / OUA

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
RESEAU DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA NUTRITION

TENUE LE 02 FEVRIER 2017

AU SIEGE DE L'ONG ACTION CONTRE LA FAIM, A OUAGADOUGOU

Procès-verbal



L'an deux mil dix-sept et le deux février s'est tenue dans la salle de réunion de l'ONG Action Contre la Faim(ACF) à Ouagadougou une assemblée générale extraordinaire du réseau de la société civile pour la nutrition, en abrégé RESONUT.

L'ordre du jour de la présente assemblée était le suivant :

1. Informations sur la nouvelle loi 064-2015/CNT du 20 octobre 2015, régissant les associations au Burkina Faso
2. Obligation du recensement biométrique pour un récépissé conforme
3. Divers

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Président de séance représentant le Directeur Pays d'Action Contre la Faim-Mission Burkina Faso, Président du RESONUT en mission, a dans un premier temps situé le contexte dans lequel doivent évoluer les associations au Burkina Faso suite à l'adoption de la loi 064-2015/CNT du 20 octobre 2015.

En résumé, il s'est agi pour lui de faire ressortir la composition du dossier de recensement concernant le réseau, son récépissé datant seulement de 2016. Enfin, il a rappelé que le délai fixé par l'administration chargée des libertés publiques à l'endroit des associations est le 31 décembre 2016.

Pour ce qui est du second point de l'ordre du jour, le Président de séance a fait part aux membres du réseau de la nécessité pour l'organisation de se conformer à la loi en vigueur en procédant à un recensement biométrique en vue d'obtenir un récépissé conforme à la nouvelle loi précédemment citée.

En divers, le Président de séance, assisté de son secrétaire de séance, a procédé à la présentation des statuts et règlement intérieur relus en conformité avec les termes de la loi 064-2015/CNT pour amendements et adoption. Ce qui fut fait. A cette assemblée générale extraordinaire, il est ressorti que les membres du bureau restent à leur poste jusqu'à la fin de leur mandat. Toutefois, dans la mesure où la présidence du RESONUT échoit depuis à l'ONG ACF, et compte tenu du fait du changement de direction au sein de celle-ci, l'AG extraordinaire a saisi l'opportunité pour inscrire le nouveau Directeur-Pays d'ACF, en l'occurrence Monsieur Marc SEKPON, comme remplaçant d'office de Monsieur Thomas LOREAUX (ancien Directeur Pays D'ACF) en fin de mission, au poste de Président du RESONUT. Ainsi, le bureau se compose ainsi qu'il suit :

Poste	Structure	Nom et prénom	Contact
Président	Action Contre la Faim	Marc SEKPON	76 11 79 01
Secrétaire Général	Club des journalistes	Ibrahim Nablé BAYILI	78 87 23 25
Trésorière	RESACIFROAT	Rosalie OUOBA	70 23 54 34
Chargée de l'organisation	AMMIE	Cécile BELOUM	70 25 51 56
Commissaires aux Comptes			
Commissaire aux comptes	SEMUS	Mahamady SAWADOGO	70 32 55 80
Commissaire aux comptes	HKI	Jean NADEMBEIGA	70 20 64 92

Avant de lever la séance, le Président de séance a tenu, au nom du Président du RESONUT, à remercier tous les membres pour leur mobilisation en vue de la tenue de cette rencontre. Il a enfin souhaité bon retour à toutes et à tous tout en leur souhaitant bonne année 2017.

Débutée à 9h45 minutes, l'assemblée générale extraordinaire a pris fin à 14h15.

Apposé ci.....

10 FEB 2017

Ouagadougou, le.....

Fait à Ouagadougou, le 02 février 2017

Le Chef de Bureau de la Légalisation

Signatures	
Le/La secrétaire de séance	Le/La Président(e) de séance
Abdoulaye MAIGA	Zakaria NANAN



Baba OUATTARA
Officier de Police
Chevalier de l'Ordre de Mérite

L'an deux mil dix-sept et le deux février s'est tenue dans la salle de réunion de l'ONG Action Contre la Faim(ACF) à Ouagadougou une assemblée générale extraordinaire du réseau de la société civile pour la nutrition, en abrégé RESONUT.

L'ordre du jour de la présente assemblée était le suivant :

1. Informations sur la nouvelle loi 064-2015/CNT du 20 octobre 2015, régissant les associations au Burkina Faso
2. Obligation du recensement biométrique pour un récépissé conforme
3. Divers

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Président de séance représentant le Directeur Pays d'Action Contre la Faim-Mission Burkina Faso, Président du RESONUT en mission, a dans un premier temps situé le contexte dans lequel doivent évoluer les associations au Burkina Faso suite à l'adoption de la loi 064-2015/CNT du 20 octobre 2015.

En résumé, il s'est agi pour lui de faire ressortir la composition du dossier de recensement concernant le réseau, son récépissé datant seulement de 2016. Enfin, il a rappelé que le délai fixé par l'administration chargée des libertés publiques à l'endroit des associations est le 31 décembre 2016.

Pour ce qui est du second point de l'ordre du jour, le Président de séance a fait part aux membres du réseau de la nécessité pour l'organisation de se conformer à la loi en vigueur en procédant à un recensement biométrique en vue d'obtenir un récépissé conforme à la nouvelle loi précédemment citée.

En divers, le Président de séance, assisté de son secrétaire de séance, a procédé à la présentation des statuts et règlement intérieur relus en conformité avec les termes de la loi 064-2015/CNT pour amendements et adoption. Ce qui fut fait. A cette assemblée générale extraordinaire, il est ressorti que les membres du bureau restent à leur poste jusqu'à la fin de leur mandat. Toutefois, dans la mesure où la présidence du RESONUT échoit depuis à l'ONG ACF, et compte tenu du fait du changement de direction au sein de celle-ci, l'AG extraordinaire a saisi l'opportunité pour inscrire le nouveau Directeur-Pays d'ACF, en l'occurrence Monsieur Marc SEKPON, comme remplaçant d'office de Monsieur Thomas LOREAUX (ancien Directeur Pays D'ACF) en fin de mission, au poste de Président du RESONUT. Ainsi, le bureau se compose ainsi qu'il suit :

Poste	Structure	Nom et prénom	Contact
Président	Action Contre la Faim	Marc SEKPON	76 11 79 01
Secrétaire Général	Club des journalistes	Ibrahim Nablé BAYILI	78 87 23 25
Trésorière	RESACIFROAT	Rosalie OUOBA	70 23 54 34
Chargée de l'organisation	AMMIE	Cécile BELOUM	70 25 51 56
Commissaires aux Comptes			
Commissaire aux comptes	SEMUS	Mahamady SAWADOGO	70 32 55 80
Commissaire aux comptes	HKI	Jean NADEMBEIGA	70 20 64 92

Avant de lever la séance, le Président de séance a tenu, au nom du Président du RESONUT, à remercier tous les membres pour leur mobilisation en vue de la tenue de cette rencontre. Il a enfin souhaité bon retour à toutes et à tous tout en leur souhaitant bonne année 2017.

Débutée à 9h45 minutes, l'assemblée générale extraordinaire a pris fin à 14h15.

Apposé ci.....

10 FEV 2017

Ouagadougou, le.....

Fait à Ouagadougou, le 02 février 2017

Le Chef de Bureau de la Légalisation

Signatures	
Le/La secrétaire de séance	Le/La Président(e) de séance
Abdoulaye MAIGA	Zakaria NANAN



Baba OUATTARA
Officier de Police
Chevalier de l'Ordre de Mérite